



Communiqué de presse

MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE FINANCEMENT OBLIGATAIRE CONVERTIBLE D'UN MONTANT BRUT MAXIMUM DE 21,5 MILLIONS D'EUROS

Paris, le 21 septembre 2022 – HOPIUM (la « **Société** »), premier constructeur français de véhicules haut de gamme à hydrogène, annonce la conclusion d'un accord avec la société Atlas Special Opportunities, LLC (« **Atlas** ») pour la mise en place d'un emprunt obligataire d'un montant nominal brut maximum de 21,5 millions d'euros, composé de neuf tranches d'obligations convertibles en actions (les « **OC** ») d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune. Concomitamment à la conclusion de l'accord avec Atlas, la Société procédera à l'émission de la première tranche de 550 OC pour une valeur nominale de 5,5 millions d'euros.

La Société continue d'explorer en parallèle d'autres sources de financement afin d'accélérer la mise en place des prochaines étapes préalables à la commercialisation de son véhicule, conformément à sa feuille de route communiquée au marché pour l'exercice 2022¹.

Cadre juridique de l'opération

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 20 juin 2022 (l'« **Assemblée** ») a conféré au conseil d'administration, aux termes de sa vingtième résolution, une délégation de compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées dans le cadre de la mise en place d'un contrat de financement en fonds propres ou obligataire.

Faisant usage de cette délégation, au cours de sa réunion du 19 septembre 2022, le conseil d'administration de la Société a approuvé la mise en place de cette ligne de financement par l'émission d'OC au profit d'Atlas sur le fondement des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L.225-138, L. 228- 92 et L. 22-10-49 du code de commerce.

¹ La feuille de route 2022 de la Société a fait l'objet d'une annonce au marché par la Société en date du 14 avril 2022 : <https://www.hopium.com/downloads/press/fr/22.04.14.Hopium.Resultats.2021.FR.pdf>

Modalités de l'opération

Conformément aux termes du contrat de souscription conclu avec Atlas, l'emprunt obligataire sera constitué au maximum de neuf (9) tranches (les « **Tranches** ») : (i) une première Tranche de 5,5 millions d'euros de valeur nominale et (ii) huit (8) Tranches d'une valeur nominale maximum de 2 millions d'euros chacune, soit un montant total brut potentiel de 21,5 millions d'euros.

La première Tranche de 550 OC sera émise au plus tard le troisième jour de bourse suivant la date de signature du contrat de souscription.

Les huit (8) autres Tranches pourront être émises à l'initiative de la Société, à tout moment pendant la durée de validité de l'emprunt obligataire, soit 36 mois à compter du 20 septembre 2022, sous réserve de l'écoulement d'une période de trente-cinq (35) jours de bourse depuis la dernière souscription par Atlas. Par exception, la deuxième Tranche pourra être émise à compter de la plus proche des deux dates suivantes : (i) après la conversion de l'intégralité des OC émises dans le cadre de la première Tranche ou (ii) après un délai de quarante-cinq (45) jours de bourse suivant la souscription de la première Tranche, sauf en cas de renonciation par la Société et Atlas à cette condition. Il est précisé que la Société et Atlas pourront rechercher un accord en vue de l'émission simultanée de plusieurs Tranches et/ou de la renonciation de la période visée ci-dessus, si les conditions de marché le permettent.

Compte-tenu des caractéristiques de l'emprunt obligataire, il n'existe aucune garantie que l'ensemble des Tranches soient tirées à hauteur du montant maximum autorisé.

En contrepartie de la mise en place de cette ligne de financement obligataire, la Société s'est engagée à verser à Atlas une commission d'engagement d'un montant de 420.000 euros (soit un montant de la première Tranche net de cette commission de 5,08 millions d'euros).

La Société n'a consenti aucun engagement particulier de type covenant ou garantie au profit d'Atlas.

Principaux engagements d'Atlas

Atlas s'est engagé, sauf cas de défaut usuels, à souscrire aux OC dans les conditions du contrat de souscription. Il s'est également engagé à ne pas céder, au cours d'un jour de bourse, un nombre d'actions émises sur conversion des OC représentant plus de 20% du volume moyen quotidien de l'action Hopium au cours dudit jour de bourse, sauf cas de défaut. A titre d'illustration, sur la base des volumes moyens quotidiens de l'action Hopium depuis le 1^{er} janvier 2022 (soit 5.523 actions), l'engagement pris par Atlas aurait représenté un nombre maximum de 1.104 actions.

Principales caractéristiques des OC

Les OC sont d'une valeur nominale unitaire de dix mille (10.000) euros. Elles seront souscrites à un prix unitaire égal à quatre-vingt-treize pour cent (93%) de leur valeur nominale soit neuf mille trois-cents (9.300) euros chacune.

Les OC ne porteront pas d'intérêt et auront une maturité de 36 mois à compter de leur émission. Sauf survenance d'un cas de défaut² et sous réserve des stipulations ci-après relatives à la conversion des OC, les OC arrivées à échéance et non converties seront obligatoirement converties en actions.

La Société aura la possibilité de procéder au remboursement en numéraire des OC à tout moment avant leur date de maturité, à un prix unitaire égal à cent-cinq pour cent (105%) de leur valeur nominale.

Les OC ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le système multilatéral de négociation d'Euronext Growth à Paris et ne seront par conséquent pas cotées. Elles ne seront pas cessibles par leur porteur sans accord préalable de la Société, à l'exception des transferts réalisés au profit d'un ou plusieurs affiliés d'Atlas.

Le contrat de souscription pourra être résilié à tout moment par la Société ou par Atlas.

Conversion des OC

Les OC pourront être converties en actions de la Société à la demande d'Atlas, à tout moment, selon la parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N = V_n / P$$

où,

« **N** » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles Hopium à émettre sur conversion d'une OC ;

« **V_n** » correspondant à la valeur nominale des OC ;

« **P** » correspondant à 100 % de la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes de l'action Hopium (tel que publié par Bloomberg) au cours des dix (10) jours de bourse consécutifs précédant la date de réception par la Société d'une demande de conversion.

Utilisation du produit de l'émission

L'émission des OC est destinée à fournir à Hopium les ressources humaines et technologiques nécessaires pour accompagner sa croissance. Les fonds levés vont être destinés à financer, à concurrence de 70% prioritairement les dépenses de R&D de la phase 2 du plan de développement. Cette phase 2, dite Alpha 1, actuellement en cours, se concentre sur le développement de la plateforme technologique dont la pile à combustible haute puissance, le stockage hydrogène, la chaîne de traction ainsi que le software de contrôle.

La partie restante des fonds, soit 30%, visera à financer une partie des capex portant sur les moyens d'essais, permettra à la société de se doter d'installations techniques et humaines liées à la croissance des effectifs ainsi que de couvrir ses dépenses marketing

² Les cas de défaut comprennent notamment le défaut de paiement par la Société au titre du contrat de souscription, le non-respect par la Société d'une de ses obligations au titre du contrat (en l'absence de remédiation de la situation à l'issue d'une période de 30 jours calendaires), l'état de cessation des paiements ou la prise d'une décision en vue de l'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de la Société et la suspension ou l'arrêt par la Société de son activité ou d'une partie substantielle de celle-ci.

Par ailleurs, dans le cadre du financement de son développement, la Société continuera d'explorer d'autres sources de financement, y compris par voie d'appel au marché.

Ce nouvel accord vient en complément de la ligne de financement en fonds propres actuellement en place avec LDA Capital Ltd.³ La Société n'envisage pas de tirer sur les deux lignes de financement en même temps et privilégie l'utilisation de la ligne de financement obligataire dans un premier temps.

Communication

La Société prévoit d'informer le marché à l'occasion de l'émission d'une nouvelle Tranche par voie de communiqués de presse.

La Société tiendra à jour sur son site internet (<https://www.hopium.com/>) un tableau de suivi du nombre d'OC en circulation et d'actions émises lors de la conversion des OC.

Actions nouvelles résultant de la conversion des OC

Les actions nouvelles émises sur conversion des OC porteront jouissance courante. Elles auront les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes de la Société et feront l'objet d'une admission sur le marché Euronext Growth sur la même ligne de cotation. Cette opération ne donne pas lieu à la publication d'un prospectus devant être approuvé par l'Autorité des marchés financiers.

Incidence théorique sur la participation

A titre indicatif, l'incidence de l'émission de 2.150 OC, correspondant au montant maximal autorisé, sur la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission serait la suivante (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 19 septembre 2022, soit 12.848.161 actions :

- Incidence théorique calculée sur la base de la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes de l'action Hopium au cours des dix (10) jours de bourse consécutifs précédant le 19 septembre 2022, à savoir 23,124 euros.

En %	Participation de l'actionnaire en %	
	Base non diluée	Base diluée*
Avant émission des OC	1,00%	1,00%
Après émission de 929.754 actions nouvelles résultant de la conversion de 2.150 OC	0,933%	0,899%

³ La mise en place de la ligne de financement en fonds propres avec LDA Capital Ltd a fait l'objet d'une annonce au marché par la Société en date du 13 juin 2022 https://www.hopium.com/downloads/press/fr/2022%2006%2013_Hopium%20-%20CP%20Ligne%20de%20financement.pdf

- Incidence théorique sur la participation en cas de hausse du cours de 10%

En %	Participation de l'actionnaire en %	
	Base non diluée	Base diluée*
Avant émission des OC	1,00%	1,00%
Après émission de 849.802 actions nouvelles résultant de la conversion de 2.150 OC	0,938%	0,904%

- Incidence théorique sur la participation en cas de baisse du cours de 10%

En %	Participation de l'actionnaire en %	
	Base non diluée	Base diluée*
Avant émission des OC	1,00%	1,00%
Après émission de 1.038.647 actions nouvelles résultant de la conversion de 2.150 OC	0,925%	0,892%

(*) en supposant l'exercice intégral des 510.000 bons de souscription d'actions émis et attribués par la Société au profit de LDA Capital Ltd, donnant droit à la souscription de 510.000 actions nouvelles

A la connaissance de la Société, la répartition de l'actionariat avant et à l'issue de l'émission de 929.754 actions nouvelles résultant de la conversion de 2.150 OC serait la suivante⁴ :

Actionnaires	Avant émission des OC		Après émission de 929 754 actions nouvelles résultant de la conversion de 2.150 OC, sur une base diluée**	
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de Vote	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de Vote
Olivier Lombard	6 285 607	48,92%	6 285 607	43,99%
Actionnaires historiques	3 780 057	29,42%	3 780 057	26,46%
Flottant	2 729 687	21,25%	2 729 687	19,10%
LDA Capital Ltd	52 810	0,41%	562 810	3,94%
ACM	-	0,00%	929 754	6,51%
TOTAL	12 848 161	100,00%	14 287 915	100,00%

(**) en supposant l'exercice intégral des 510.000 bons de souscription d'actions émis et attribués par la Société au profit de LDA Capital Ltd, donnant droit à la souscription de 510.000 actions nouvelles

⁴ Calculs effectués sur la base de la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes de l'action Hopium au cours des dix (10) jours de bourse consécutifs précédant le 19 septembre 2022, à savoir 23,124 euros.

L'attention du public est également attirée sur les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité, présentés dans son rapport financier annuel au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 disponible gratuitement sur le site Internet de la Société. Par ailleurs, des cessions d'actions nouvelles résultant de la conversion des OC souscrites par Atlas pourraient exercer une pression vendeuse sur le cours de des actions de la Société et avoir un impact négatif sur celui-ci.

A PROPOS D'HOPIMUM

Fondée par Olivier Lombard, le plus jeune vainqueur des 24h du Mans, Hopium est l'aboutissement de son expérience acquise sur les circuits de course automobile. Olivier Lombard a piloté pendant 7 ans des voitures de course propulsées à l'hydrogène, faisant de lui un expert dans le domaine. Laboratoire à ciel ouvert, la course a permis à Olivier Lombard et son équipe de réfléchir à de nouvelles solutions de mobilité afin de répondre aux défis environnementaux contemporains. Alors que le secteur du transport est responsable à lui seul de 20% des émissions de gaz à effet de serre, l'entreprise se positionne comme étant un acteur de la lutte contre le changement climatique. Hopium réunit une équipe d'experts à la pointe de l'innovation dans les secteurs des piles à combustible hydrogène et de l'ingénierie automobile, ainsi que des partenaires de premier plan.

www.hopium.com

Suivez-nous sur [Instagram](#), [Linkedin](#), [Youtube](#), [Twitter](#).

ISIN : FR0014000U63

Mnemonic : ALHPI



CONTACTS

Hopium Communications Director Edson PANNIER +33 (0)6 42 80 01 18 e.pannier@hopium.com	VLC Relations presse corporate Valérie LESEIGNEUR +33 (0)6 68 80 37 35 valerie@agencevlc.com	Actifin Communication financière Alexandre COMMEROT +33 (0)7 85 55 25 25 acommerot@actifin.fr	Actifin Relations presse financière Jennifer JULLIA +33 (0)6 47 97 54 87 jjullia@actifin.fr
	Joy LION +33 (0)7 62 59 65 86 joy@agencevlc.com	Jean-Yves BARBARA +33 (0)6 64 11 18 33 jybarbara@actifin.fr	

Informations importantes

La présente annonce et les informations qu'elle contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de titres de la Société dans un quelconque pays, ni de la part de la Société ni de quelqu'un d'autre.

La publication ou la distribution de cette annonce peut, dans certaines juridictions, être soumise à des restrictions. Les destinataires de cette annonce dans les juridictions où cette annonce a été publiée ou distribuée doivent s'informer de ces restrictions et les respecter.

La présente annonce ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières objet de la présente annonce n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer tout ou partie des valeurs mobilières mentionnées dans la présente annonce aux Etats-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis d'Amérique.

La diffusion de la présente annonce dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans la présente annonce ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.